

## MAKING WISE PUBLICATION DECISIONS

"If I publish my paper in the proceedings of a meeting may I also publish it in a peer-reviewed journal?" This is a question frequently posed by junior scholars in nursing to myself and the Associate Editors of this publication. The answer is usually, "No". Most journals have a policy that requires the author(s) to assign the manuscript copyright to the journal publishing it. This means that, except for an abstract, the manuscript cannot be published in any other form. An abstract is a summary of a study that is usually presented at a national or international meeting.

Given this situation, how do authors decide where to publish their manuscripts? If the author happens to be a faculty member in one of the Canadian university schools of nursing, the decision will be made with the requirements for promotion and tenure in mind. Academic promotion is heavily based on research and scholarly productivity. One criterion of measurement, therefore, is quality and number of publications; these are judged in a priority fashion. In health sciences, tenure committees give greatest weight to publications in peer-reviewed journals. Books, and chapters published in books, are ranked next, followed by publications in non-peer-reviewed journals. Last come publications included in proceedings. In a slightly different category, abstracts of papers presented at peer-reviewed conferences are also given reasonable weight in tenure and promotions decisions.

As these guidelines become more clearly understood and generally acknowledged by academic nurses and, indeed, colleagues occupying positions in the health care facilities, the decision about where to submit a manuscript becomes easier. More and more faculty members are choosing not to publish papers in the proceedings of a conference but to present only an abstract, and to submit their final paper for publication in a peer-reviewed journal.

As a result of this trend, many conference organizers are taking a decision not to publish proceedings of their conferences; rather, they will publish books of abstracts of the papers presented in the conference. I think this is a wise decision but we also must put in place a procedure whereby conference presenters are encouraged to submit their manuscripts for publication in peer-reviewed journals. This is beginning to happen in Canada: the organizers of the National Nursing Research Conference, to be held at the University of Victoria, June 1, 2 and 3, 1990, have made the decision not to publish the proceedings of the Conference. They have, however, agreed to encourage presenters to submit manuscripts, particularly reports of research,

for publication; as well, they have encouraged *The Canadian Journal of Nursing Research* to reinforce an invitation to presenters to submit manuscripts to the Journal. The Associate Editors and I agree that it would be appropriate to consider these manuscripts from a Canadian research conference for potential publication. As usual, the manuscripts would undergo blind peer review before a publication decision was made.

There are other advantages to publishing in a journal rather than in proceedings. One of these is exposure to a wider readership. Normally proceedings are restricted to the people actually registered for a conference, while a journal, of course, is circulated to its subscribers: often a broad range of readers. In this way, an author's work becomes known to more people than would be the case in conference proceedings.

We anticipate that a number of excellent presentations will be made at the Annual Nursing Research Conference, in Victoria, and as such are pleased to encourage presenters to publish their work in the *Canadian Journal of Nursing Research*. Should you wish to submit a manuscript prior to the meeting, we can begin the review process that much more quickly. We welcome your submissions and look forward to meeting many colleagues at the Conference. We also encourage those of you who are not presenting papers to attend the meeting, in order to be involved, and to increase contact with colleagues in research from across Canada.

**MARY ELLEN JEANS**

## UN CHOIX JUDICIEUX EN MATIÈRE DE PUBLICATION

"Si je publie un compte rendu dans les actes d'un congrès, puis-je également le faire paraître dans revue spécialisée où il sera soumis à l'évaluation confraternelle du comité des lecteurs?" C'est là une des questions que posent souvent les jeunes chercheurs en sciences infirmières, soit à moi-même soit aux rédacteurs adjoints de notre publication. La réponse est habituellement négative. La plupart des revues ont pour politique d'exiger que l'(les)auteur(s) cède(nt) son(leur) copyright à la revue dans laquelle l'article paraît. Il s'ensuit que, sauf dans le cas de résumés, le manuscrit ne peut être publié sous une autre forme. Un résumé est le rapport succinct d'une étude habituellement présenté lors d'un congrès national ou international.

Étant donné cette situation, comment les auteurs décident-ils où faire publier leurs manuscrits? Si l'auteur est professeur à l'école des sciences infirmières de l'une des universités canadiennes, sa décision l'amènera à tenir compte de facteurs susceptibles d'influencer une promotion éventuelle ou l'obtention de sa permanence. L'avancement en milieu universitaire est étroitement lié à la qualité de la recherche et aux publications qu'elle génère. La qualité et le nombre d'articles publiés constituent donc un critère d'évaluation qui reflète certaines priorités.

Dans les sciences de la santé, les comités chargés de conférer la permanence accordent le plus grand poids aux articles publiés dans des revues dotées d'un comité de lecture et d'évaluation confraternelle. Les livres et les chapitres de livres se classent au second rang, avant les articles qui sont publiés dans des revues spécialisées sans toutefois être soumis à l'évaluation confraternelle d'un comité de lecture. Enfin, les communications qui paraissent dans les actes des congrès se classent au dernier rang. Même s'ils se démarquent quelque peu par rapport aux autres types de publications, les résumés présentés lors de congrès où ils sont soumis à une évaluation confraternelle influencent eux aussi les décisions relatives à l'avancement et à la permanence.

Une plus grande diffusion et une meilleure compréhension de ces directives par les infirmières et infirmiers engagés dans la recherche et également par leurs collègues en poste dans des établissements de soins, ne pourra que faciliter la prise de décisions relatives à la publication d'un compte rendu. Un nombre croissant de professeurs de sciences infirmières préfèrent d'ores et déjà ne pas faire figurer leurs manuscrits dans les actes d'un congrès où ils

n'incluront qu'un résumé, se réservant la possibilité de faire paraître leur compte rendu final dans une revue dotée d'un comité de lecture.

Cette tendance a eu pour effet d'amener de nombreux organisateurs de colloques à ne pas faire paraître les actes de leur congrès, optant plutôt pour la publication d'un ouvrage réunissant les résumés des communications présentées. A mon avis, il s'agit d'une sage décision, mais nous devons en outre mettre en place une procédure pour encourager les chercheurs à soumettre également leurs manuscrits aux comités de lecture de revues spécialisées en vue de leur publication. Un mouvement en ce sens s'esquisse déjà au Canada: les organisateurs de la National Nursing Research Conference, qui aura lieu à l'université de Victoria les 1er, 2 et 3 juin 1990 ont décidé de ne pas publier les actes du congrès. Ils ont cependant convenu d'encourager les conférenciers à soumettre leurs manuscrits et notamment les comptes rendus de recherche, en vue de les faire publier; en outre, ils ont prié la *Revue canadienne de recherche en sciences infirmières* d'inviter les chercheurs à présenter leurs manuscrits à cette revue. Les rédacteurs adjoints et moi-même sommes convenus qu'il est indiqué d'examiner les manuscrits présentés lors d'un colloque canadien sur la recherche en vue, éventuellement, de les publier. Comme à l'accoutumée, ces manuscrits seront soumis à une évaluation confraternelle à l'insu avant qu'une décision ne soit prise.

La publication dans une revue spécialisée plutôt que dans les actes d'un colloque offre d'autres avantages. En premier lieu, le document touche un lectorat plus vaste. Les actes ne s'adressent habituellement qu'aux participants à un colloque, tandis que la revue spécialisée atteint tous ses abonnés qui oeuvrent souvent dans des domaines fort diversifiés. Un chercheur peut ainsi diffuser ses travaux auprès d'un plus vaste auditoire.

Nous croyons que l'Annual Nursing Research Conference à Victoria donnera lieu à un nombre intéressant d'excellentes présentations et c'est pourquoi nous nous félicitons d'encourager nos conférenciers à faire publier leurs comptes rendus dans la *Revue canadienne de recherche en sciences infirmières*. Si vous souhaitez présenter un article avant le congrès, nous entreprendrons la démarche d'évaluation d'autant plus tôt. Nous nous réjouissons de vos contributions et nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer au congrès. Nous invitons également celles et ceux d'entre vous qui ne présentent pas de compte rendu à assister au congrès, à y participer activement et à multiplier leurs rapports avec leurs collègues canadiens engagés dans la recherche.

**MARY ELLEN JEANS**